

ETAPE 1 : Affectation du courrier entrant par la Direction générale

Destinataires	Attributaire	Copie	Ratouris
DGS		X	
Culture			
Communication, évènementiel et protocole			
Hygiène habitat			
Urbanisme, foncier et commerce			
Prévention et tranquillité publique			
Démocratie locale			
DGA Département Ville émancipatrice et solidaire			
Développement local et inclusion professionnelle			
Social, autonomie et santé			
Petite enfance et éducation			
Citoyenneté active et éducation populaire			
Jeunesse et sports			
Affaires générales			
Chargé.e de mission Politique de la ville / GUSP			
Chargé.e de mission Vie associative			
DGA Département Ressources			
Finances et contrôle de gestion			
Systèmes d'information et ville numérique			
Relations humaines			
Affaires juridiques, commande publique et Archives			
SPEC			
Chargé.e de mission projets transversaux / partenariats associés			
DGST		X	
Régie communale – Parc roulant			
Architecture	X		
Agriculture urbaine et transition alimentaire			
Cadre de vie et nature en ville <i>Licia R. Desmet</i>		X	
Cabinet du Maire		X	
Directeur de cabinet			
Cheffe de cabinet			
Collaborateur de cabinet			

ETAPE 2 : Information au Cabinet du Maire

	Copie	Signature courrier retournée
Monsieur le Maire	X	
Maires-adjoints		
Samira AIT-BENNOUR		
Hakim SAIDJ		
Sofia DAUVERGNE		
Vincent PRUVOST		
Elodie GIRARDET		
Marc ELFASSY	X	
Tuyet-Vân PHAM		
Mathieu LANGLOIS		
Pilar SERRA		
Tony LAIDI		
Denis MOREAU-SEVIN		
Elodie CASANOVA		
Lennie NICOLLET		

Conseillers délégués		
Nader BEYK		
Marianne CAMARA		
Coralie LEFEBVRE		
Yvon LEJEUNE		
Issam SAHILI		
Brigitte MORANNE		
Nathalie GAUMONDY		
Stéphane DUPRE		
Willy COUSIN		
Julie LEFEBVRE		
Manuel MARQUES		
Magalie PILLA		
Kevin COHEN		

MAIRIE DE ROMAINVILLE

03 JUIN 2024

ENTRÉE N°



Hôtel de Ville de ROMAINVILLE
Place de la Laïcité
93231 ROMAINVILLE CEDEX

Montreuil, le 28 mai 2024

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'avenant à la convention de partenariat entre La VILLE DE ROMAINVILLE et l'ALEC MVE signé.

Nous vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement.

Anne Mistral



AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LA VILLE DE ROMAINVILLE

ET L'ASSOCIATION MAITRISEZ VOTRE ENERGIE (MVE)

2021-2023

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La **Ville de Romainville**, représentée par **Monsieur le Maire François Dechy**, autorisé à signer le présent avenant par la délibération n° 2021_05_04 en date du 27 mai 2021,

Désignée ci-après « la Ville »

D'une part,

Et

L'association Maîtrisez Votre Energie, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est parisien (ALEC-MVE), dont le siège social est au 35-37 avenue de la Résistance, à Montreuil, représentée par sa présidente en exercice, **Madame Mireille ALPHONSE**,

Désignée ci-après « l'Association »

D'autre part,

IL EST RAPPELÉ CE QUI SUIT :

Le Conseil Municipal du 27 mai 2021 a validé la signature d'une convention de partenariat entre l'Association et la Ville pour les années 2021 à 2023.

PREAMBULE

La Ville, en tant que ville adhérente de l'ALEC-MVE, accède au bouquet d'actions de l'ALEC-MVE et ainsi contribue au programme d'orientations de la structure et à son fonctionnement. Les actions proposées pour la ville s'inscrivent dans le programme d'actions général de l'ALEC-MVE tel que décrit dans le bouquet d'actions, et sont encadrées par une convention triennale.

L'ALEC-MVE a entamé en 2023 un travail avec ses adhérents et ses salariés sur la refonte de son bouquet d'actions qui devrait aboutir en 2024. Il est proposé de prolonger la convention sur une année seulement avec le bouquet d'actions tel qu'il est défini actuellement.

A compter de septembre 2024, les permanences info énergie évoluent. Dans l'idée de conserver le lien de proximité à la population et de répondre à un plus grand nombre de demandes de manière plus réactive et impactante, nous proposons en remplacement des permanences de RV individuels une session d'information collective. Sur un créneau de 3 h, un conseiller de l'ALEC-MVE animera une session d'information pour 10 à 15 participants. Chaque session sera thématique (habitat individuel ou copropriétés). Ces sessions auront lieu tous les deux mois. Pour l'année 2024, deux sessions sont à programmer entre septembre et décembre.

Une nouvelle convention triennale sera proposée courant 2024 pour les années 2025 à 2027 avec le nouveau bouquet d'actions.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

L'article 5 de la convention d'adhésion signée entre la Ville et l'Association pour les années 2021 à 2023 est modifié de la manière suivante :

La convention signée par Monsieur le Maire François Dechy le 4 juin 2021 est prolongée d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en 2 exemplaires originaux à Romainville, le 06/05/2024

Mireille ALPHONSE
Présidente de l'ALEC-MVE

(Signature et cachet)



François DECHY
Maire de Romainville

(Signature et cachet)

